
Réunion spéciale du comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier

tenue le 24 mai 2017, de 18 h 00 à 18 h 45

à la salle Rideau bleu, 2^e étage du Centre Monseigneur-Marcoux

Membres présents :

M. Alain Couillard
M. Jean-François Darche
M. David Dionne
M^{me} Chantal Douville
M^{me} Chantal Dugas
M. Richard Fournier
M. Luc Gagnon
M^{me} Christiane Gamache

M^{me} Geneviève Hamelin
M^{me} Anne-Sophie Larochelle
S^r Huguette Michaud
M. Robert Topping
M^{me} Sonia Tremblay
M. Martial Van Neste
M^{me} Louise Vézina
M^{me} Josianne Vignola

Membres absents :

M^{me} Renée Désormeaux
M. André Drolet
M. Pascal Jobin
M. Alain O'Neil
M. Georges-Michel Parent
M. Patrick Pépin
M. Alain Perron
M^{me} Suzanne Verreault

Observateurs :

M^{me} Geneviève Dupuis
M^{me} Cynthia Aleman

La réunion débute à 18 h 5. M. Richard Fournier préside la séance de cette rencontre spéciale sur les débuts des travaux et M^{me} Louise Vézina fait fonction de secrétaire. Il présente les nouvelles personnes se joignant à la réunion et il propose aux membres de visionner la présentation, englobant l'ensemble des sujets de l'ordre du jour.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des travaux à venir
3. Relevés photographiques des résidences avoisinantes
4. Restriction de stationnement
5. Bulletin Info-travaux
6. Divers
7. Prochaine rencontre

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DES TRAVAUX À VENIR

À partir de la présentation PowerPoint utilisée à la rencontre citoyenne de 19 h, M. Luc Gagnon fait un retour sur le volet clinique du projet de l'unification de L'Hôpital de l'Enfant-Jésus et de L'Hôtel-Dieu de Québec. Il mentionne aux membres les grandes lignes, entre autres, les gains cliniques du projet, les études préalables faites et disponibles aux citoyens sur le site Internet du CHU de Québec et l'organisation du plan clinique des phases 1 et 2.

M. Robert Topping poursuit en expliquant le volet de la mise en œuvre et des différentes étapes de l'échéancier du projet, soit pour la phase 1 du printemps 2017 jusqu'en 2020 (les travaux préparatoires, la centrale d'énergie, le bâtiment des génératrices, le Centre intégré de cancérologie, les stationnements phase 1 et le tunnel d'accès) et pour la phase 2 du printemps 2019 à l'hiver 2025 (le bâtiment des soins critiques, le Centre de recherche, le réaménagement des bâtiments existants, la plateforme clinico-logistique, située hors site à Beauport, les stationnements phase 2 et l'hôtellerie, dont le projet reste en définition).

M^{me} Anne-Sophie Larochelle continue en fournissant les détails des différents travaux préparatoires se déroulant du côté de l'avenue de Vitré entre mai et juillet : l'installation d'un massif électrique, la construction des bassins de rétention sur les terrains bordant l'avenue de Vitré. M^{me} Geneviève Hamelin questionne à savoir si la construction de ces bassins amènera l'abattage d'arbres. M^{me} Larochelle explique qu'aucun arbre ne sera abattu dans ces travaux des bassins, travaux souterrains exigés par la Ville de Québec et que seulement deux arbres devront être abattus lors des travaux du massif électrique, mais ils seront remplacés.

En juillet, ce seront les travaux de démolition du CPE La Becquée, l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire pour les navettes, amenant un nouveau feu de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa; de juillet à septembre, les travaux d'excavation massive, la construction des murs de soutènement et la suite de l'installation du massif électrique; d'août à octobre, les travaux des structures de béton des fondations du bâtiment des génératrices et de la centrale d'énergie; d'octobre à décembre, structure de béton pour la centrale d'énergie, le bâtiment des génératrices et pour le centre intégré de cancérologie. Il y aura aussi la mise en place des pieux, environ 300. Elle rappelle les tests de vibration faits n'ont démontré aucune anomalie tant du côté du voisinage que de l'Hôpital, particulièrement au bloc opératoire, et du centre de recherche Loex.

3. RELEVÉS PHOTOGRAPHIQUES DES RÉSIDENCES AVOISINANTES

M. Robert Topping explique aux membres le processus mis en place pour les relevés photographiques des quelque 50 résidences rapprochées du chantier de construction, sur l'avenue de Vitré (entre la rue de Grandville et la 24^e Rue). La firme Animasoft inc. est mandatée pour effectuer les relevés afin d'obtenir le portrait actuel de l'état des fondations et des murs extérieurs. Il s'agit d'une mesure habituelle. Si la résidence ne figure pas dans la zone couverte, les résidents peuvent prendre eux-mêmes des photos et les faire parvenir avant le 9 juin 2017 à l'adresse nch@chudequebec.qc.ca.

M. Alain Couillard demande comment les résidents seront informés. M. Topping et M^{me} Geneviève Dupuis mentionnent que les gens se présenteront avec une lettre officielle identifiée CHU de Québec-SQI les autorisant à prendre les photos. M^{me} Hamelin demande s'il ne serait pas mieux de les aviser avant et M^{me} Dupuis lui confirme que les résidents seront rencontrés afin de définir avec eux le meilleur moyen pour les contacter rapidement tout au long du projet.

4. RESTRICTION DE STATIONNEMENT

En même temps que les travaux préparatoires débiteront, M^{me} Larochelle explique que des travaux auront lieu pour l'aménagement des stationnements temporaires, soit sur la 24^e Rue et sur la 41^e Rue, et les employés stationneront à compter du mois d'août, dégagant ainsi le terrain pour la mise en place du chantier.

M. Martial Van Neste rapporte les préoccupations et craintes de citoyens demeurant dans l'environnement du secteur, notamment par rapport à l'entrée sur la rue Perreault. M^{me} Larochelle mentionne que le positionnement de l'entrée a été une demande du Bureau de transport de la Ville de Québec. M^{me} Sonia Tremblay souligne qu'il y a un terre-plein central entre la 24^e et la 26^e Rue, rendant impossible l'entrée pour les gens venant de la direction nord. Il sera important de mentionner que les stationnements ne changeront pas les trajectoires de circulation des employés et qu'il s'agit de stationnements temporaires. M. Van Neste amène aussi le fait que les citoyens devront peut-être payer, si la réglementation des stationnements de rue change, une vignette pour stationner et en blâmeront sûrement l'Hôpital.

M^{me} Larochelle poursuit en expliquant le stationnement de la 41^e Rue et son aménagement. Des ponceaux existants, donnant accès à la piste cyclable, pourront être utilisés pour le personnel voulant marcher jusqu'à l'HEJ. Elle rappelle qu'un comité mobilité et accès au site a été mis en place afin de favoriser des solutions alternatives et que des discussions sont en cours avec le RTC.

M^{me} Hamelin suggère de faire ressortir à la rencontre citoyenne le fait qu'environ 1 000 places de stationnement en souterrain seront disponibles à compter de 2019.

M. Topping explique les impacts de la circulation des véhicules variés et lourds à l'abord du chantier. Les stationnements seront interdits sur l'avenue de Vitré de 7 h à 17 h, afin de faciliter la circulation des véhicules. Pour le chantier des stationnements temporaires, la piste cyclable sera toujours fonctionnelle et qu'environ 50 travailleurs seront sur tous les chantiers. M. Van Neste demande qu'un rappel soit fait au gérant de chantier afin que la piste cyclable ne soit pas un entrepôt pour du matériel, entre autres, pour des pancartes.

M. Topping poursuit en expliquant le règlement municipal sur le bruit et les heures de travail devant se faire entre 7 h et 17 h en semaine et exceptionnellement jusqu'à 21 h ou le samedi, l'exception pouvant être la mauvaise température amenant des retards sur le chantier. Concernant la poussière, des mesures seront mises en place : abats de poussière, nettoyage des camions à la sortie du chantier, embauche d'un consultant indépendant pour les relevés de poussière. Il s'agit d'une grande préoccupation pour le CHU de Québec-Université Laval, particulièrement pour les clientèles vulnérables hospitalisées.

M. Richard Fournier termine en disant que l'on mentionnera aux citoyens qu'ils peuvent toujours adresser leurs préoccupations, qu'il s'agit de la 2^e rencontre citoyenne et qu'il y en aura d'autres, au besoin, qu'un comité de voisinage est en place (mandat, composition, etc.) et que plusieurs membres sont présents et qu'il y a collaboration avec la Ville, le RTC et d'autres organismes.

5. BULLETIN INFO-TRAVAUX

Afin de suivre l'évolution des travaux, un bulletin *Info-travaux* sera diffusé au besoin. Les gens pourront le recevoir par courriel en s'inscrivant à nch@chudequebec.ca. S'ils ont des questions, un numéro de téléphone est aussi disponible, soit le 418 649-5969.

Le bulletin sera aussi distribué dans le rayon des 2 stationnements temporaires, sur l'avenue de Vitré et sur la rue Perreault. L'invitation pour la rencontre citoyenne de ce soir a été distribuée dans le même rayon.

Une suggestion est faite par M^{me} Christiane Gamache de le distribuer aux conseils de quartier, ce qui sera fait.

6. DIVERS

CPE La Becquée

M. Luc Gagnon fait le point sur le déménagement du CPE, relocalisé sur la rue de la Canardière, au début de juin.

Trajectoire de la circulation

M^{me} Hamelin souligne le fait que les camions, pour réduire leur trajectoire, dérogent parfois des trajets autorisés. M. Topping mentionne ce point est au contrat de l'entrepreneur et qu'ils doivent suivre le trajet autorisé par le Bureau des transports de la Ville.

Historique Poussière

M^{me} Hamelin interroge le fait d'avoir un historique pour les poussières. M. Van Neste souligne que des relevés existent, mais pour la partie plus au sud du secteur. M. Topping lui explique que le fait d'avoir des relevés depuis 1 an, aurait aidé à détenir plus d'éléments de comparaison. M. Van Neste amène aussi le point de la pollution par le transport et l'utilisation de diesel. Ce point sera à l'ordre du jour de la rencontre de juin du comité voisinage.

7. PROCHAINE RENCONTRE

- Prochaine rencontre : 21 juin 2017, à 18 h 30, salle P-0140, de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Compte rendu rédigé par Louise Vézina

RF/lv – 2017-05-26